Biens classés et zones de protection

Les ascenseurs hydrauliques n°s 1, 2, 3 et 4 situés sur le canal du Centre, ainsi que le pont levis sis entre les n°s 3 et 4 (M) ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et les berges boisées (S) (+ LE ROEULX/Thieu)

cractère exceptionnel.

- Sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site (1998).

Identification

Code interne: 55022-CLT-0013-01

Code DGO4: LA LOUVIERE/10

Localisation

LA LOUVIERE

Ancienne(s) commune(s) : La-Louvière, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage, Strépy-Bracquegnies

Cartographie

Cartographie globale:



Cartographie du monument :



Cartographie du site:



Décision

Date d'arrêté: 22/09/1992 (classement)

Date de publication: 09/12/1992 Type(s) de classement Monument • Site Liens utiles Aides régionales : En savoir plus... Déductibilité fiscale : En savoir plus... Dossier(s) Lié(s) 55022-CLT-0015-01 Commentaire(s) Attention : les parcelles cadastrées sur La Louvière, 12e Division, section C, n°57 C 2, 57 G 2 et 53/3 faisant partie du site classé sont déclassées par l'article 2 de l'arrêté du 1er février 2001 (cf 55022-CLT-0015-01) Document(s) Arrêté - 45.89 Ko DjVu Plan - 789.52 Ko Tous les documents au format ZIP

diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.